

Public : Membres du Comité Economique et Social

- Cette commission se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du CSE.
- Les membres de la CSSCT doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et conditions de travail, dont le financement est pris en charge par l'employeur conformément aux articles R. 2315-20 à R. 2315-22.

Cette formation est organisée sur une durée minimale de :

- 5 jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés.
- 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés.
- La formation doit être renouvelée lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Développer l'aptitude du stagiaire à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- D'initier le stagiaire aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Pédagogie :

- Présentation orale, appuyée de documents reprenant les points-clés de la démarche de prévention.
- Échanges de pratiques entre les participants.
- Études de cas : les participants travaillent sur leurs propres cas, rencontrés en entreprise.

Matériel pédagogique :

- Présentation Powerpoint reprenant les principaux points
- Documentations institutionnelles
- Questions-Réponses.

Prérequis : Aucun.

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

Rappel réglementaire : Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 et décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique

1. La politique Santé & Sécurité :

- Définitions et Stat. : Arrêts de travail, maladies professionnelles, trajet.
- Les conséquences économiques et sociales.
- Les cotisations / AT et MP.
- Les statistiques internes.
- Les définitions ; danger, risques,...
- La prise de risque. Pourquoi ? Comment ?
- L'obligation de résultat/gestion des risques

2. Le CSSCT :

- Composition, rôle et missions.
- Les interlocuteurs.
- Les acteurs de la prévention : La direction, la hiérarchie, l'Inspecteur du travail, Contrôleur CARSAT, Médecin du travail, Anact, OPPBTP...
- Champs d'application.
- Le fonctionnement du CSSCT.
- Le programme et bilan de prévention.
- La communication en entreprise.

3. La réglementation Santé et Sécurité :

- La réglementation (Partie 4 du CT)
- Les principaux textes (loi 1991, ...)
- Évaluation des risques professionnels.
- Les obligations/décret pénibilité.
- Les actions possibles de prévention
- La responsabilité pénale du Chef d'établissement en cas d'accident du travail.
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir

4. L'analyse des situations de travail :

- Définition et démarche
- L'analyse d'une situation de travail
- L'approche par l'activité, les normes
- Les résultats et les effets
- Postures, vibrations, gestes répétés (TMS)
- Les ambiances physiques, sonores,...
- Le travail sur écran.
- Les risques psychosociaux (stress, harcèlement, agression,...)

5. Technique d'analyse des AT et MP, d'exploitation et moyens d'actions :

- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- La recherche des faits
- Le diagramme de cause à effet
- Les actions de prévention en entreprise.
- Le choix de solutions (tableau INRS)
- Le suivi des actions